



Préparez-vous à réussir votre création d'entreprise

Lancement du Prêt garanti par l'Etat



Conformément à l'annonce du président de la République du 16 mars dernier, le nouveau dispositif de **Prêt garanti par l'Etat (PGE)** pour soulager la trésorerie des entreprises fortement impactées par la crise du Coronavirus est **lancé mercredi 25 mars 2020**.

Le lancement de ce dispositif est rendu possible par la forte mobilisation des réseaux bancaires, pleinement engagés pour réussir le déploiement des prêts garantis par l'Etat, ainsi que de Bpifrance, qui a développé la **plateforme nécessaire à la gestion de ce dispositif massif**.

Entreprises concernées :

Entreprises de toute taille, quelle que soient leur forme juridique et leur activité.
Pourront ainsi prétendre à ce prêt les sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique.

Exception : sociétés civiles immobilières,
établissements de crédit et sociétés de
financement.

Caractéristiques du Prêt garanti par l'Etat :

Prêt bancaire de trésorerie pouvant représenter
:

- jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019,
- ou 2 années de masse salariale pour les
entreprises innovantes ou créées depuis le 1er
janvier 2019.

Différé de remboursement : un an.

Amortissement sur une durée maximale de 5
ans.

Procédure :

Rapprochez vous de votre (vos) banque(s) pour
faire une demande de prêt.

Après avoir examiné votre situation et vérifié
que vous remplissez les critères d'éligibilité,
elle vous donnera un pré-accord pour un prêt.

Connectez-vous sur la plateforme [attestation-
pge.bpifrance.fr](https://attestation-pge.bpifrance.fr) pour obtenir un identifiant
unique que vous communiquerez à votre
banque.

La banque vous accordera ensuite votre prêt.

En savoir plus sur le [Site Bpifrance](#)

Les banques membres
de la Fédération bancaire
française s'engagent à
examiner toutes les
demandes qui leur seront
adressées et à leur
donner une réponse
rapide.

: